



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B00/SAPS/017/2024

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BALANCES DE PRECISION ET D'IMPRIMANTES D'ETIQUETTES AUTOCOLLANTES AUX AGENCES DE LA BCEAO AU BENIN.

Septembre 2024

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1 Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations pour la fourniture et l'installation de balances de précision et d'imprimantes d'étiquettes autocollantes aux Agences de la BCEAO au Bénin.

I.3. Allotissement

L'appel d'offres comporte deux lots dénommés comme suit :

Lot 1 : Fourniture de quatre (4) balances de précision à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou et de trois (3) balances de précision à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.

Lot 2 : Fourniture de cinq (5) imprimantes d'étiquettes autocollantes à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou et de trois (3) imprimantes d'étiquettes autocollantes à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises ayant la volonté de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout soumissionnaire en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres pour divers motifs, à tout moment, avant la signature du contrat.

I.6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être de six (06) mois au moins à compter de la date de dépôt.

I.7. Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

I.10. Prix de l'offre

Tous les postes contenus dans le cadre du bordereau des prix unitaires devront être renseignés par les prix unitaires en lettres et en chiffres remplis par le soumissionnaire. Ces prix unitaires seront reportés dans le cadre de devis quantitatifs et estimatifs et les sous-totaux et le total général soigneusement dressés. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre et qui est issu du cadre de devis quantitatif et estimatif.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douanes et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements ou fournitures (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

I.12. Actualisation des offres techniques

Il n'est pas permis une actualisation des offres techniques.

I.13. Présentation des soumissions

Les offres, portant la mention «Fourniture de quatre (4) balances de précision à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou et de trois (3) balances de précision à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou» pour le lot 1 et «Fourniture de cinq (5) imprimantes d'étiquettes autocollantes à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou et de trois (3) imprimantes d'étiquettes autocollantes à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou» pour le lot 2, devront être présentées en trois (03) parties comme suit :

1- offre administrative ;

2- offre technique ;

3- offre financière ;

Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

I.13.1. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe.

I.13.2. Offre administratif

Le dossier administratif fera une présentation de l'entreprise et comprendra les pièces ci-après :

- l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

- les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis :

- de la Caisse de Sécurité Sociale ;
- des autorités fiscales.

- les références bancaires complètes conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors zone UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales..

- le bilan des trois (03) dernières années certifié par un expert comptable ou un comptable agréé.

I.13.3. Offre technique

L'offre technique fera la description détaillée et complète des équipements proposés, conformément aux spécifications techniques exigées dans le présent cahier des charges.

I.13.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre l'ensemble des dépenses, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature de l'article, du lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

N.B. : L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.14. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être présentées sous forme de fichiers au format PDF, protégées par un mot de passe et transmises par courrier électronique à l'adresse mail : courrier.bdn@bceao.int, à la date et heure précisées dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

Le mot de passe d'ouverture des fichiers PDF constitutifs de l'offre doit être transmis par courrier électronique séparé, à l'adresse mail sus-indiqué, à la date spécifiquement indiquée

dans l'avis d'appel d'offres.

N.B. : Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou déposé par porteur à la guérite de l'Agence de la BCEAO n'est recevable.

Les offres comprendront les prix unitaires hors taxes et les montants hors taxes.

Les prix, établis en hors taxes et hors douanes, sont fermes et non révisables.

I.15. Évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité des offres reçues et à leur évaluation.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

L'évaluation des offres des soumissionnaires reposera sur les critères suivants :

- le respect des spécifications techniques du présent cahier des charges ;
- la qualité et l'originalité des équipements ;
- le coût total proposé ;
- la durée de validité des offres ;
- le délai proposé pour la livraison et l'installation des équipements.

I.16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que des équipements à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des équipements livrés et de prouver leur origine.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.17. Notification

L'octroi du marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.18. Lieu de livraison

Les équipements commandés devront être livrés au Bénin selon les quantités, respectivement dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou et dans ceux de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou au Bénin. Elle est effectuée aux risques et à la charge du

soumissionnaire, qui est tenu de conditionner les équipements de manière à éviter les dommages durant le transport.

I.19. Délai de livraison

I.19.1. Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

I.19.2. Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour deux mille (1/2000) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.20. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure ci-après :

- réception provisoire constatant la conformité aux caractéristiques techniques dès la réalisation des travaux d'installation et de mise en service des équipements ;
- réception définitive a lieu douze (12) mois à compter la réception provisoire et la constatation du bon fonctionnement des équipements. La réception définitive interviendra à la demande du fournisseur.

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

I.21. Garantie

La durée minimale exigée pour la garantie des équipements, pièces et main-d'œuvre est de douze (12) mois.

Durant cette période, l'entretien des équipements reste à la charge du fournisseur.

Les équipements livrés et installés devront être garantis contre tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

I.22. Modalités de paiement

Le montant total des équipements, déduction faite de la retenue de garantie, est réglé par virement bancaire après les travaux d'installation, attestés par un procès verbal provisoire et sur présentation de la facture accompagnée des pièces justificatives (bon de commande, bordereau de livraison et d'installation).

Une retenue de garantie égale à 5% du montant du marché sera opérée. Le montant de la retenue ainsi constituée sera remboursé après la réception définitive des équipements qui interviendra à la fin de la période de garantie.

I.23. Litiges et contestations

I.23.1. Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différent né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

I.23.2. A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce règlement.

I.23.3. L'arbitrage a lieu à Cotonou et se déroule en langue française.

I.23.4. Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin, par courriel au moins cinq (05) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse suivante :courrier.bsaps@bceao.int.

Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

I.25. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention de soumissionner par courrier électronique à l'adresse courrier.bdn@bceao.int

I.26. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir dans leur soumission les certificats de conformités du matériel à fournir ainsi que les agréments obtenus de(s) l'équipementier(s) pour la fourniture et l'installation des équipements à fournir.

I.27. Assurance

Le fournisseur devra souscrire à une police d'assurance valable pendant toute la durée du contrat jusqu'à la livraison et couvrant au moins les risques de transport et de responsabilité vis-à-vis des tiers.

**DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION/CARACTERISTIQUES TECHNIQUES/CADRE DE
DEVIS**

II.1. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le présent document a pour objet notamment de décrire les caractéristiques techniques des équipements dans le cadre des prestations suivantes:

Lot 1 : Fourniture de quatre (4) balances de précision à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou et de trois (3) balances de précision à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.

Lot 2 : Fourniture de cinq (5) imprimantes d'étiquettes autocollantes à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou et de trois (3) imprimantes d'étiquettes autocollantes à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.

II.2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

II.2.1. Caractéristiques techniques des balances de précision

Les balances à fournir doivent être de marque réputée et répondre aux spécifications techniques suivantes :

- Type : balance de précision ;
- Portée (kg) : jusqu'à 15 kg ;
- Précision de pesage (g) : entre 0,1 et 1g ;
- Unité de mesure : g ou kg ;
- Modèle : balance à plateau ;
- Taille du plateau : longueur minimum : 330 mm x largeur minimum : 300 mm ;
- Forme du plateau : carré ou rectangle ;
- Transmission de données : par sortie interface RS232 et/ou USB ;
- Alerte : signal sonore et/ou lumineux ;
- Ajustage lieu d'utilisation : adaptée aux environnements industriels ;
- **Accessoire** : à livrer avec une imprimante à ticket autocollant (pour l'affichage des résultats de pesée).

Configuration physique (modèle à titre indicatif) :



II.2.2. Caractéristiques techniques des imprimantes d'étiquettes autocollantes

Les imprimantes d'étiquettes autocollantes à fournir doivent être de marque réputée et répondre aux spécifications techniques suivantes :

- Type : Imprimante transfert thermique ou laser ;
- Modèle : connectable à un micro ordinateur ;
- Nature des étiquettes : autocollante ;
- largeur des étiquettes : jusqu'à 100 mm ;
- Chargement des modèles à imprimer : depuis le micro ordinateur ;
- Connectivité : Interface USB 2.0 ;
- vitesse d'impression : minimum 100 mm/sec ;
- résolution d'impression : 300 x 300 dpi .

Configuration physique (modèle à titre indicatif) :



II.3. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

II.3.1. Modèle de cadre du devis quantitatif et estimatif du lot 1:

DESIGNATION	Qté	P. Unitaire (CFA)	P. (CFA)	Total
Fourniture et installation de balances de précision à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.	4			
Fourniture de balances de précision à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.	3			
Montant total HT/HD (CFA)				
Taxes				
Montant total TTC (CFA)				
Délai de livraison et d'installation à préciser				

II.3.2. Modèle de cadre du devis quantitatif et estimatif du lot 2:

DESIGNATION	Qté	P. Unitaire (CFA)	P. (CFA)	Total
Fourniture d'imprimantes d'étiquettes autocollantes à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.	5			
Fourniture d'imprimantes d'étiquettes autocollantes à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.	3			
Montant total HT/HD (CFA)				
Taxes				
Montant total TTC (CFA)				
Délai de livraison et d'installation à préciser				

ANNEXE 1 : MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION***Entête du soumissionnaire*****LETTRE DE SOUMISSION****APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BALANCES DE PRECISION ET D'IMPRIMANTES D'ETIQUETTES AUTOCOLLANTES AUX AGENCES DE LA BCEAO AU BENIN**

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de balance de précision et d'imprimantes d'étiquettes autocollantes aux Agences de la BCEAO au Bénin ;
- après m'être rendu compte de la situation et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :
 - 1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier d'appels d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,
 - 2- m'engage livrer les équipements dans un délai de *[Délai prévu dans la soumission]* à compter de la date de notification de la commande,
 - 3- m'engage expressément à exécuter le marché conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
 - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,
 - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n°*[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]
